

# UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



*Bureau des radiocommunications*

*(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)*

**Circulaire administrative  
CACE/537**

Le 28 avril 2011

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet:** Commission d'études 5 des radiocommunications

- Adoption d'une nouvelle Recommandation et de quatre Recommandations révisées par correspondance et leur approbation simultanée, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)
- Suppression de huit Recommandations

## **Services de terre**

Dans la Circulaire administrative CAR/309 datée du 19 janvier 2011, un projet de nouvelle Recommandation et quatre projets de Recommandation révisée ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la Résolution UIT-R 1-5 (§ 10.3). De plus, la Commission d'études a proposé la suppression de huit Recommandations.

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 19 avril 2011, avec l'approbation d'une nouvelle Recommandation, de quatre Recommandations révisées et de la suppression de huit Recommandations.

Il n'y a eu aucune objection à la suppression de Recommandation UIT-R SF.1481, mais il a été fait observer que cette Recommandation relève de la responsabilité conjointe des Commissions d'études 4 et 5. Etant donné que la Commission d'études 4 n'a pas encore examiné la proposition de sa suppression, le processus d'approbation de sa suppression a été suspendu dans l'attente de l'examen de cette proposition par la Commission d'études 4 en septembre 2011.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués. La liste des Recommandations supprimées est reproduite dans l'Annexe 2.

François Rancy  
Directeur du Bureau des radiocommunications

## **Annexes: 2**

### **Distribution:**

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## ANNEXE 1

### **Titres des Recommandations approuvées**

Recommandation UIT-R M.1890

Doc. 5/224(Rév.1)

#### **Systèmes de transport intelligents – Lignes directrices et objectifs**

Recommandation UIT-R M.1177-4

Doc. 5/220(Rév.1)

#### **Techniques de mesure des rayonnements non désirés des systèmes radar**

Recommandation UIT-R F.757-4

Doc. 5/221(Rév.1)

#### **Caractéristiques de base et objectifs de qualité des accès hertziens fixes mettant en œuvre des technologies issues des systèmes mobiles offrant des services de téléphonie et de communication de données**

Recommandation UIT-R F.1096-1

Doc. 5/227(Rév.1)

#### **Méthode de calcul du brouillage en visibilité directe des faisceaux hertziens compte tenu de la diffusion par le terrain**

Recommandation UIT-R F.1520-3

Doc. 5/241(Rév.1)

#### **Dispositions radioélectriques pour les systèmes du service fixe exploités dans la bande 31,8-33,4 GHz**

## ANNEXE 2

### Liste des Recommandations supprimées

<b>Recommandation UIT-R</b>	<b>Titre</b>
M.257-3	Système d'appel sélectif séquentiel à fréquence unique à utiliser dans le service mobile maritime
M.488-1	Puissances équivalentes des émissions radiotéléphoniques à double bande latérale et à bande latérale unique dans le service mobile maritime
M.491-1	Conversion entre un numéro d'identité de station et des identités pour la télégraphie à impression directe dans le service mobile maritime
M.588	Caractéristiques des radiophares maritimes (Région 1)
M.631-1	Utilisation de systèmes de radionavigation maritime hyperboliques dans la bande 283,5-315 kHz
M.1169	Vacations des stations de navire
M.1310	Systèmes de commande et d'information des transports - Objectifs et besoins
SF.1481-1*	Partage de fréquences entre systèmes du service fixe utilisant des stations placées sur des plates-formes à haute altitude et systèmes à satellites géostationnaires du service fixe par satellite dans les bandes 47,2-47,5 et 47,9-48,2 GHz

---

\* Cette suppression a été suspendue dans l'attente de l'examen de cette proposition par la Commission d'études 4 en septembre 2011.